

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 30 mars 2023
À 19h

Délibération 2023 / 46
(27^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
23/03/2023

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
03/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain.

Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAZEYRAC Pierrick (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel),

Absents excusés :

Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, CASTAGNE Yoan,

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE PORTANT SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE ET LE BATIMENT DES « TILLEULS » - AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil Municipal a délibéré en février 2023 sur le projet de changement du mode de chauffage de la Mairie et d'isolation du sous-sol du bâtiment des « Tilleuls ». Le dossier suit correctement son cours mais il convient néanmoins de procéder à l'ajustement du plan de financement afin de répondre au mieux aux demandes des partenaires dans le cadre des demandes de subvention (selon tableau ci-après).

DEPENSES		RECETTES (financements)			
ETUDES et MOE	13 788.00 €	AUTOFINANCEMENT :	Part communale	98 272.80 €	60.0%
TRAVAUX REMPLACEMENT CHAUDIERE MAIRIE	138 200.00 €	ETAT (DETR)	30% + 10% PVD	65 515.20 €	40.0%
TRAVAUX ISOLATION MAIRIE ET BATIMENT TILLEULS	11 800.00 €				
TOTAL DEPENSES (HT) :	163 788.00 €	TOTAL RECETTES (HT) :	-	163 788.00 €	100%

AR Prefecture

046-214601288-20230403-2023_46-DE
Reçu le 03/04/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le remplacement de la chaudière du bâtiment de la Mairie ainsi que les compléments de travaux d'isolation des bâtiments Mairie et « Tilleuls » ;
- **VALIDE** la nouvelle enveloppe financière et l'ajustement du plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements auprès des partenaires financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

